

FAUNE SAUVAGE EN DÉTRESSE

J'ai trouvé un animal sauvage blessé, que-faire ?



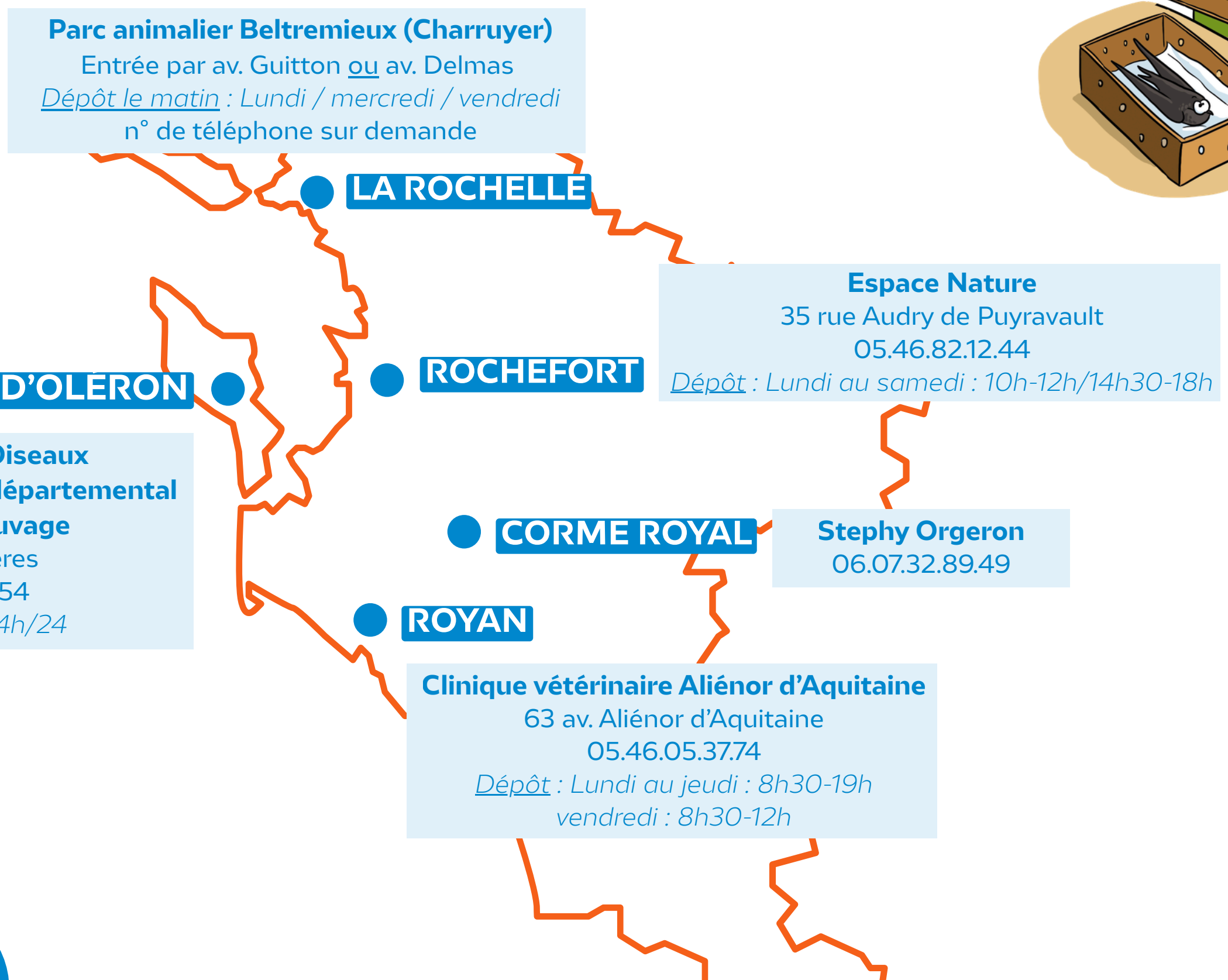
Un animal (oiseau, mammifère, reptile ou amphibien) est en détresse s'il présente des **signes de faiblesse, des blessures apparentes** (aile pendante, trace de saignement, impossibilité de se tenir sur ses pattes), ou **un comportement anormal**.

Agissez pour le sauver !

1 Contactez le Centre de sauvegarde départemental du **Marais aux Oiseaux** au **05.46.75.37.54** ou l'**Espace Nature** au **05.46.82.12.44** afin de vous assurer que l'animal est réellement en détresse.

2 Ensuite, si possible protégez-vous et sécurisez l'animal dans un carton percé, puis déposez-le dans l'un des points relais indiqués sur la carte ci-dessous.

⚠ Le vendredi après 12h et le week-end, le dépôt d'animaux est possible UNIQUEMENT à l'Espace Nature (samedi) et au Marais aux Oiseaux (24h/24).



Pour en savoir plus sur les gestes à adopter :



ou sur le site : www.lpo.fr

Le Marais aux Oiseaux n'accepte plus :

- les pigeons ramiers et bisets, et les tourterelles turques
- les mammifères (lapins, lièvres, renards, chevreuils, chauve-souris, etc.) **SAUF** les hérissons et écureuils

